

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUIN 2020**

Date de la convocation : 18 juin 2020

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Pauline BABEY FOLTZER, maire.

Présents : Anthony ANDRE, Pauline BABEY-FOLTZER, Chantal DAUBIE, Fanny DUGRAVOT, Steve ESCH, Vincent HUMBERT, Christine LAMBACH-UEBERSAX, Mélanie LANGLOIS, Anne LEBRUN, Amélie MANGIN, François MARANDEL, Céline PIERCY, Pascal SACHOT, Denis VAUTHIER, Michel VUILLEMIN

Secrétaire : Monsieur Anthony ANDRE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.
La séance est ouverte.

25062020_01 - Attribution de subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'attribuer les subventions 2020, par 13 voix "pour" et 2 abstentions, comme il suit :

- Souvenir Français	40 €
- Prévention Routière	40 €
- Monument Grandrupt de Bains	40 €
- Mausolée	40 €
- APF	40 €
- ADAPEI	40 €
- AFN	80 €
- Société de pêche La truite du Coney	150 €
- UNSS Associations sportives scolaires	150 €
- Paroisse Ste Famille du Coney	200 €
- Jeunes sapeurs-pompiers de la Vôge	236 €
- Association Autour Des Ecoles d'Uzemain	300 €
- Association Les Claireballes	300 €
- FCUU	300 €
- Comité des Fêtes	500 €
- Amicale des pompiers Uzemain	1500 €
- Comité de l'œuf	150 €

25062020_02 - Création d'un emploi permanent à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ en retraite d'un agent technique, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour des travaux bâtiment, entretien courant, création chantier, aménagement, peinture, pour l'entretien de voirie et petits espaces verts, création de chantier, aménagement de bourg, aménagement divers, chauffage, etc ... à compter du 1er août 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des adjoints techniques territoriaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 14 voix "pour" et 1 abstention,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3.

Vu le tableau des emplois.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

25062020_03 - Aménagement du "Centre Bourg" - Voirie : Attribution du marché et autorisation de signer

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de voirie consistant en l'aménagement du Centre Bourg dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet "IDP CONSULT" à Nancy.

Elle précise qu'une consultation a été lancée, en procédure adaptée, porte à la connaissance du Conseil municipal les 4 offres reçues et rappelle les critères de jugement des offres annoncés sur l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), publié par mise en ligne le 7 Mai 2020 sur DEMATIS e-marchespublics.com à savoir : Prix des prestations 60 % - Qualité de la proposition technique 40 %.

Elle présente au Conseil municipal le rapport d'analyse des offres établi par IDP CONSULT – 6 Cours Léopold BP60841 à 54011 NANCY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de suivre l'avis du cabinet IDP CONSULT et d'attribuer le marché à la société STPI – SAINT-NABORD pour un montant de 119 511.00€ HT.

Le Conseil Municipal autorise et charge Madame le Maire à signer le marché à procédure adaptée ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa réalisation.

25062020_04 - SDEV : Renforcement BT poste Thiéluze

Madame le Maire présente le projet suivant : Renforcement BT Poste Thiéluze.

Madame le Maire précise que le coût de l'opération s'élève à 72 411.18 € HT et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l'aide du FACE au taux de 80 % sur le montant HT ; le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges agissant en tant que maître d'ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu'aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet tel qu'il est présenté.
- AUTORISE la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage.

25062020_05 - Chauffage logements communaux 2019/2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de fixer ainsi qu'il suit le tarif du chauffage des logements communaux pour l'hiver 2019/2020 :

Logement Emilie AIZIER	1 024.00 €
Logement Alain RICHARD	1 024.00 €
Logement Samuel GURY	921.60 €
Logement Christian SCHUBNEL	1 024.00 €

25062020_06 - Fin de bail logement communal

Après en avoir délibéré et sur demande de l'intéressée, le Conseil Municipal DECIDE de mettre fin à compter du 25 Mai 2020 au bail de location du logement communal situé 2, rue de la Mairie à UZEMAIN, consenti à Mme MARIEY WENTZINGER Estelle.

25062020_07 - Autorisation à signer la convention de collaboration concernant l'accueil de loisirs 2020 avec la Ligue de l'Enseignement.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de la convention de collaboration avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges, le but étant d'accompagner au mieux la collectivité dans la mise en place de son accueil de loisirs en soutien du personnel déjà en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE cette convention de collaboration et AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes décisions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette convention.

25062020_08 - Tarif de l'accueil de loisirs 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer à 68.50 € / semaine le tarif de l'accueil de loisirs estival pour les enfants de la commune et de fixer à 78.50 € / semaine pour les enfants venant des communes extérieures.

25062020_09 - Prise en charge du coût du transport scolaire 2020/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE la prise en charge par la commune dans sa totalité, soit 90 €, du coût de la carte de transport scolaire des collégiens domiciliés sur la commune pour l'année scolaire 2020/2021.

25062020_10 - Autorisation à signer les conventions et règlements intérieurs de la salle polyvalente et salle de sport

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire d'adopter un règlement intérieur pour la Salle polyvalente et la salle de sport afin de fixer les règles applicable lors des locations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le règlement intérieur pour chacune des salles et AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes décisions, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective ces règlements.

25062020_11 - CAE - Approbation des conditions générales de la Centrale d'Achats

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le projet d'achat de défibrillateurs pour les bâtiments publics de la commune, il est possible de bénéficier de tarifs négociés par la Communauté d'Agglomération d'Épinal dans le cadre de sa compétence "Centrale d'achat".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE les conditions générales de recours à la Centrale d'Achat de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à UZEMAIN, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Pauline BABEY FOLTZER